



Commune de PISCOP

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Domont

DELIBERATIONS N°27/2022 DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022 – 19H30

Téléphone : 01.39.90.19.04

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 2

Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi treize octobre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 octobre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la Mairie, sis 1 Place de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian LAGIER**, Maire de Piscop.

Etaient présents :

MM. Christian LAGIER, Sébastien PAUTRAT, Bernard DE WAELE, Dominique TINTILLIER, Mme Sandrine DRUON-RIOT, MM. Elias SEMPERE, David TAVARES, Mmes Léna AMAROUCHE, Blandine WALSH-DE-SERRANT, MM. Zoheir AÏCHOUCHE, Fabien VIEIRA LUIS, Mme Sophie GAILLARD, M. Jean-Yves THIN

Pouvoir :

M. Bruno DUFOUR a donné pouvoir à M. Sébastien PAUTRAT
M. Zoheir AÏCHOUCHE a donné pouvoir à Fabien VIEIRA LUIS

Absents :

Mme Ghislaine CAMUS

Secrétaire :

Mme Sandrine DRUON-RIOT est désignée comme secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2022

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
- **Considérant** la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2022.

le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : adopte les modifications du tableau des effectifs actualisé comme suit à compter du 1^{er} octobre 2022 :

- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- création d'un poste d'agent de maîtrise

Article 2 : fixe le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2022 comme suit :

Catégories	Filières/ Grades	Effectif Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire		Effectivement pourvu non titulaire	
			Temps complet	Temps NC	Temps complet	Temps NC
Filière administrative						
B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	0	0	0
B	Rédacteur	1	1	0	0	0
Total Filière administrative		2	2	0	0	0
Filière technique						
C	Adjoint de maîtrise	1	1	0	0	0
C	Adjoint technique	5	2	1	0	1
Total Filière technique		6	3	1	0	1
Filière sociale						
C	ATSEM principal de 2ème classe	1	0	1	0	0
Total Filière sociale		1	0	1	0	0
Filière animation						
C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	0	1	0	0
C	Adjoint d'animation	2	0	2	0	0
Total Filière animation		3	0	3	0	0
TOTAL GENERAL		12	5	5	0	1

Le Maire,
Christian LAGIER



(Handwritten signature of Christian LAGIER)

La secrétaire,
Sandrine DRUON-RIOT

(Handwritten signature of Sandrine DRUON-RIOT)

Certifiée exécutoire le 20/10/2022 compte tenu
de la transmission en Préfecture le 20/10/2022
et de la publication faite le 20/10/2022

